



## **DÉCISION**

**EN L'AFFAIRE CONCERNANT une  
demande de la COMMISSION DE  
TRANSPORT SAINT JOHN TRANSIT  
visant l'obtention d'une ordonnance  
approuvant l'augmentation des tarifs  
voyageurs pour son service express  
communautaire régulier connu sous le  
nom de ComeX**

**17 janvier 2011**

## DÉCISION

Cette affaire concerne une demande de la Commission de transport Saint John Transit (« la demandeuse ») adressée à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (« la Commission ») visant l'obtention d'une ordonnance approuvant l'augmentation des tarifs voyageurs pour son service express communautaire régulier connu sous le nom de ComeX. Les tarifs actuels ont été approuvés par cette commission le 22 décembre 2008 et sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

La Commission a tenu une audience publique le 17 janvier 2011 afin d'examiner la requête de la demandeuse concernant l'augmentation projetée de ses tarifs.

La demandeuse a fourni un affidavit de publication confirmant qu'elle s'était conformée avec l'ordonnance de la Commission (en date du 6 décembre 2010) concernant l'avis d'audience au grand public.

Aucun intervenant n'était présent à l'audience, et la Commission n'a entendu personne indiquant s'opposer à l'augmentation de tarif projetée.

La Commission a examiné les éléments probants déposés ainsi que le témoignage oral de M. Frank McCarey, directeur général de la demandeuse.

L'augmentation tarifaire projetée se décline comme suit :

- |  |                           |
|--|---------------------------|
| 1. Tarif comptant, par trajet :        | de 3,25 \$ à 3,50 \$      |
| 2. Transcarte de dix (10) passages :   | de 30,00 \$ à 33,00 \$    |
| 3. Transcarte de vingt (20) passages : | de 55,00 \$ à to 60,00 \$ |
| 4. Abonnement mensuel :                | de \$99,00 \$ à 109,00 \$ |

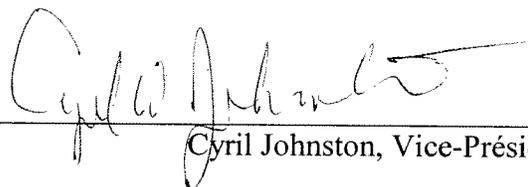
La demandeuse a démontré que les tarifs actuels et les tarifs projetés ne permettent toujours pas à la demandeuse de recouvrer le coût d'exploitation des trajets ComeX.

La Commission est convaincue que les tarifs projetés sont justes et raisonnables et approuve les nouveaux tarifs comptants, lesquels entreront en vigueur à compter du 24 janvier 2011. Les nouveaux tarifs pour les Transcartes de dix et vingt passages sont également approuvés et entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

Fait à Saint John, Nouveau-Brunswick, ce 17e jour de janvier 2011.



Raymond Gorman, c.r., Président



Cyril Johnston, Vice-Président



Edward McLean, Membre